

UN CHEMINEMENT
VERS UN AGENDA
FÉMINISTE POUR
LE FORUM
GÉNÉRATION
ÉGALITÉ
PRIORITÉS ET
RECOMMANDATIONS



Introduction

Le Programme d'Action de Beijing a présenté un plan global pour 12 domaines d'intérêt afin d'orienter les actions visant à atteindre l'égalité des sexes et garantir les droits des femmes et des filles. Les recommandations ci-dessous sont tirées d'une analyse des documents relatifs à l'agenda Beijing +25 soumis par des organisations féministes et de femmes de six continents. Elles sont également basées sur les réponses recueillies à partir d'une enquête mondiale auprès des organisations féministes et de femmes engagées activement dans les processus Beijing +25. Une liste complète des participants est disponible en annexe.

L'ensemble apporte une réponse aux priorités mondiales et aux recommandations dans chacun des 12 domaines d'intérêt décrits dans le Programme d'Action de Beijing. Il s'agit d'un document évolutif qui continuera de se développer grâce aux contributions continues. Bon nombre de nos recommandations s'appliquent à tous les domaines d'intérêt et sont communes à toutes les régions. L'ensemble des recommandations présentées sont basées sur une compréhension de l'intersectionnalité. Au point de départ, nous savons que chaque domaine critique est interconnecté et que les expériences vécues par les femmes incarnent de multiples identités, vulnérabilités et points forts. Les actions les plus énergiques proviennent d'actions intersectorielles coordonnées, bien financées, développées, mises en œuvre et suivies avec la participation pleine et significative des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Les femmes et la pauvreté

Les femmes et les filles dans toute leur diversité savent que la perspective myope sur la croissance économique mesurée notamment par le PIB, ne suffira pas à mettre un terme à la pauvreté des femmes. Nous savons que mettre fin à la pauvreté des femmes exige une approche axée sur le cycle de vie qui donne l'avantage aux droits des femmes et des filles de la naissance à l'adolescence, l'âge adulte puis la vieillesse. Nous savons que les inégalités rencontrées dans nos foyers et nos communautés s'étendent et sont liées aux inégalités mondiales qui maintiennent certains pays dans la pauvreté et la subordination.

Pour mettre fin à la pauvreté des femmes, les États doivent :

- Travailler avec les mouvements féministes et de femmes pour **démanteler et transformer les normes patriarcales de genre** qui empêchent les femmes d'entrer sur le marché du travail rémunéré, leur imposent le fardeau des soins et du travail domestique, sous-estiment les domaines qu'elles maîtrisent, comme l'enseignement et les soins infirmiers et limitent leurs possibilités d'éducation et de formation, y compris dans les domaines non traditionnels.
- Investir dans l'économie des soins et les services de soins en tant que biens *publics* et reconnaître, réduire, et redistribuer la charge des soins non rémunérés et du travail domestique. En parallèle aux investissements dans l'économie des soins, protéger les droits du travail de tout le personnel soignant, y compris celui du secteur informel.
- Institutionnaliser les rôles de prise de décision publique des femmes les plus touchées par la pauvreté, y compris les organisations dirigées par les militantes de base, les femmes autochtones et les femmes d'ascendance

africaine, des associations d'autorités locales, qui collaborent pour créer des politiques économiques, des programmes et des cadres de partenariat dans une approche de justice de genre qui inverse les inégalités et les dommages causés par le COVID-19 ainsi que dans les processus de planification, de prise de décision et d'investissement adaptés qui rendent économiquement autonomes les travailleurs informels et augmentent leurs revenus, leur **sécurité de l'emploi et leur** potentiel de croissance à long terme.

- **Créer et investir dans des systèmes de protection sociale qui se centrent sur les droits, les besoins et les réalités des femmes et des filles.**
Cela comprend le financement et l'incitation au congé maternité et parental ; assurer un niveau de vie qui permette aux femmes et aux filles handicapées de vivre dignement ; étendre les prestations aux femmes et aux filles qui jusque-là ne faisaient pas partie de la population active rémunérée, sans référence à leurs relations avec autrui ; et supprimer les conditionnalités qui font peser une charge disproportionnée sur les femmes.
- **Mettre un terme aux mesures de privatisation des services publics,** vu qu'elles imposent aux femmes des charges de soins accrues et les empêchent de rester sur le marché de l'emploi rémunéré ou de recevoir la formation et l'éducation dont elles ont besoin pour y accéder.
- **Réformer les lois et politiques discriminatoires qui empêchent les femmes et les filles d'accéder aux ressources économiques,** telles que la propriété foncière, les services financiers ou les banques.
- **Garantir aux jeunes un travail décent, comprenant des stages rémunérés,** et leur fournir l'éducation et la formation auxquelles ils ont droit.
- **Promouvoir des politiques qui soutiennent le développement de l'économie sociale et solidaire et des coopératives,** ainsi que des mécanismes nationaux d'épargne, de crédit, et d'emprunt populaire pour les femmes.



Éducation et formation des femmes

De multiples barrières structurelles entrecroisées continuent d'entraver l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation formelle et informelle. Tandis que les taux d'alphabétisation, d'inscription à l'école élémentaire, d'obtention du diplôme d'études secondaires ont progressé, les filles et les femmes sont encore loin derrière. Les progrès dans l'éducation des filles et des femmes se sont inversés dans de nombreux pays en raison de fermetures d'écoles et de nouvelles précautions de santé publique causées par le COVID-19. Les filles et les femmes ne devraient pas avoir à choisir entre leur santé, leur sécurité et leur éducation, qui sont des droits humains dont le respect doit être garanti.

Pour satisfaire au droit à l'éducation des femmes et les filles, les États doivent :

- Garantir au moins 12 ans d'éducation publique universelle de qualité, inclusive, équitable et gratuite. En temps de crise, veiller à ce que les étudiants et les familles disposent des ressources nécessaires pour poursuivre leurs études et redoubler d'efforts pour que les filles retournent à l'école dès la crise terminée.
- Accroître les opportunités pour les femmes et les filles de faire carrière dans les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques (STEM) en supprimant les examens discriminatoires, les conditions d'admission, les frais de scolarité et en combattant les stéréotypes de genre liés aux filles, aux femmes et aux STEM.
- Supprimer les obstacles pour les femmes et les filles qui vivent avec des handicaps physiques, cognitifs, et autres ou des besoins spéciaux et finan-

cer la gamme complète des services de soutien dans toutes les écoles et les établissements éducatifs.

- Fournir des **soins de santé essentiels en milieu scolaire**, y compris les vaccins pour enfants, des services de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des services d'éducation et de santé sexuelle et reproductive. Les budgets publics pour l'éducation doivent inclure des services de santé dans les écoles, y compris l'éducation sur l'hygiène menstruelle ainsi que des protections périodiques.
- Fournir une **éducation sexuelle complète (ESC)** dans et hors des écoles qui réponde aux normes de l'UNESCO et former, soutenir, et surveiller en permanence les éducateurs pour dispenser l'ESC. Dans le cadre de l'ESC, fournir des informations précises sur **l'accès à la justice** pour les filles et les adolescentes.
- Garantir que tous les établissements d'enseignement soient favorables à la perspective de genre, à l'inclusion LGBT+ et à l'intégration des **jeunes femmes enceintes ou jeunes mères**.
- Adopter des lois pour **financer et protéger les connaissances et l'histoire des peuples autochtones** dans les établissements d'enseignement et promouvoir l'enseignement en langue autochtone.
- Garantir des **salaires décents et la protection du droit du travail** aux éducateurs et aux assistants.
- Comblent la **fracture numérique entre les sexes** grâce à un cadre qui garantit l'accès à Internet en tant que droit humain, notamment pour les habitants de communautés rurales, reculées ou maritimes.
- **Mettre fin à l'analphabétisme numérique** en finançant les technologies de l'information et de la communication dans les salles de classe et les communautés.
- Veiller à ce que les femmes et les filles continuent de recevoir une éducation dans des **contextes humanitaires complexes**, selon l'agenda mondial pour les femmes, la paix et la sécurité.



Les femmes et la santé

Pour garantir le droit humain au modèle de santé le plus élevé possible, il faut faire de la couverture universelle des soins de santé une réalité, en affrontant les déterminants sociaux de la santé tout en sachant que le traumatisme aggravé par la discrimination et la pauvreté a des conséquences sanitaires négatives directes.

La justice en matière de procréation et de soins de santé sexuelle intégrale librement accessibles restent une priorité non satisfaite à l'échelle mondiale. Le droit à l'autonomie corporelle exige l'établissement et l'application de protections juridiques dans le domaine des services de santé reproductive intégrale et le droit de choisir si tel est notre désir, quand et comment fonder une famille ; la transformation des normes de genre, des pratiques sociales et des croyances nocives ; et la transformation des structures économiques qui font commerce du corps des filles et des femmes et limitent nos chances d'atteindre notre plein potentiel.

Pour satisfaire au droit à la santé, les États doivent :

- Faire de la **couverture sanitaire universelle (CSU)** une réalité. Tous les systèmes CSU doivent inclure l'éventail complet des services de santé sexuelle et reproductive, y compris la contraception d'urgence, l'avortement sécurisé et le traitement antirétroviral. Ces services de santé ainsi que tous les autres doivent être adaptés à la culture, inclure tous les genres, identités et orientations ; être disponibles quels que soient l'âge, l'état matrimonial, le sexe/genre attribué à la naissance, l'ethnie, l'ascendance, le statut socio-économique, la citoyenneté, la profession, ou tout autre aspect lié à l'identité.

- Lutter contre la discrimination, les inégalités, les abus dans les services gynécologiques et obstétricaux, tels que l'avortement et la stérilisation forcés, ou les soins irrespectueux en maternité, notamment parmi les femmes autochtones, d'ascendance africaine et autres parmi les peuples historiquement opprimés.
- Intégrer des services de santé mentale non stigmatisants dans les systèmes de santé traditionnels, y compris le soutien aux toxicomanes et la prévention du suicide, et les inclure dans tous les financements de santé aux niveaux national, étatique et municipal.
- Instituer des systèmes de référence intégrés qui relient le soutien psycho-émotionnel, le soutien social, la justice et la sécurité au reste du secteur de la santé.
- Apporter un soutien holistique aux femmes âgées, notamment un soutien psycho-émotionnel et social aux soignantes âgées.
- Financer entièrement des soins de santé sous la perspective de genre dans tous les plans COVID-19 nationaux, y compris la garantie de la santé, la sécurité et le droit du travail des soignants qui s'avèrent être des femmes dans une mesure disproportionnée. Cela comprend la garantie que tous les financements des secours d'urgence incluent un soutien financier direct des services de santé municipaux et communautaires et la garantie que les équipes d'intervention et les organes de décision doivent inclure des représentants des femmes et des jeunes qui sont le plus touchés par la pandémie.
- Garantir l'égalité d'accès aux médicaments, vaccins, diagnostics, et autres équipements médicaux, en tant que biens publics mondiaux, y compris les vaccins contre le COVID-19.

Violence à l'égard des femmes

La violence sexiste reste un phénomène mondial omniprésent qui transcende les frontières, les classes, les races et les cultures, et n'a été qu'exacerbée par les crises que la pandémie COVID-19 a provoquées. Dans le monde, 1 femme sur 3 subit une forme de violence au cours de sa vie. Un nombre croissant de femmes et de filles est victime de féminicide par des partenaires ou des proches. Les survivantes de la violence sexuelle et sexiste, y compris celles représentées au sein des mouvements féministes et de femmes, mènent des plaidoyers dans tous les secteurs pour mettre fin à la violence par des approches juridiques et non juridiques. Des investissements plus importants dans le soutien d'urgence sous la perspective de genre et à la culture au-delà de l'application de la loi sont nécessaires. Alors que les efforts se centrent sur la garantie de l'accès à la justice en matière de violence sexuelle et sexiste, nous recherchons ces solutions tout en exigeant la fin des systèmes de police et de justice discriminatoires qui ciblent et affectent de manière disproportionnée les groupes racialisés et marginalisés.

Pour en finir avec la violence sexiste les États doivent :

- S'associer et financer généreusement les mouvements féministes et de femmes pour transformer les normes de genre patriarcales, racistes, homophobes, transphobes et classistes qui encouragent la violence sexiste et la discrimination.
- Utiliser des approches centrées sur les personnes survivantes dans l'élaboration des politiques, la prestation de services et l'accès à la justice, en garantissant notamment que les survivantes et les groupes dirigés par des survivantes aient un impact significatif sur la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques, des services et de la justice.

- Financer pleinement et intégrer les services de lutte contre la violence sexiste dans tous les secteurs et veiller à ce que toutes les personnes employées dans ces secteurs bénéficient d'une formation, d'un soutien et d'un suivi continu pour fournir des services et des soins de manière à ne pas traumatiser davantage les survivantes.
- Envisager ces services comme essentiels à tout moment, y compris et surtout en temps de crise, et étendre leur portée afin que les habitants des communautés reculées, rurales ou maritimes y aient accès.
- Intégrer les services pour les survivantes de violence dans les systèmes nationaux de santé en garantissant l'accès aux services et médicaments essentiels comprenant la contraception d'urgence, la prophylaxie post-exposition, les services de santé mentale, le traitement des infections sexuellement transmissibles, la physiothérapie et l'avortement sécurisé.
- Ratifier, mettre en œuvre et incorporer la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail et éradiquer l'impunité pour violence dans le monde du travail, y compris la violence contre les soignantes à domicile et les employées de maison.
- Éradiquer toutes les pratiques nocives, y compris les mutilations génitales féminines/l'excision, les chirurgies inutiles et non consensuelles sur les enfants intersexués, les mariages et les stérilisations forcés. Transformer les pratiques nocives, notamment les mariages précoces et forcés d'enfants, et celles qui déterminent la valeur d'une femme selon sa vie sexuelle et procréative
- Prévenir, mettre fin à l'impunité et garantir la justice dans le cadre des féminicides, le meurtre et la disparition de femmes autochtones, ainsi que de femmes issues de groupes marginalisés.
- S'engager auprès des hommes et les garçons de manière à les tenir pour responsables de leurs comportements, lutter contre les masculinités toxiques et veiller à ce que le travail avec les hommes et les garçons ne prive pas les organisations féministes et de femmes de ressources.

Les femmes y los conflits armés

Nous sommes maintenant confrontés aux guerres les plus longues, aux conflits non étatiques les plus prolongés et aux crises humanitaires les plus complexes de l'histoire. Pour inverser cette tendance meurtrière, nous avons besoin de nouvelles visions de paix et de sécurité et de politiques étrangères qui donnent la priorité aux investissements dans le développement humain, la protection sociale, les infrastructures résilientes et la coopération internationale plutôt qu'à la militarisation, aux armements et aux armes nucléaires. En outre, nous avons besoin d'actions intersectorielles dans l'agenda pour les femmes, la paix et la **sécurité qui prennent** également en compte les inégalités entre les sexes, l'engagement significatif des jeunes, le changement climatique et la stabilité mondiale. De plus, les voix des filles et des femmes directement touchées par les conflits armés doivent guider la justice et la consolidation de la paix : les personnes au plus près de la douleur doivent être les plus proches du pouvoir.

Pour accomplir l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité, les États doivent :

- Mettre en œuvre la recommandation générale numéro 30 de la CEDAW. Employer toutes les mesures existantes pour protéger les droits des filles et des femmes et la responsabilité durant les conflits armés.
- Adopter et mettre en œuvre les dispositions du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illégal des armes légères et de petit calibre (PoA) et le Traité sur le commerce des armes (TCA).

- Développer et rendre opérationnels des plans d'action nationaux pour la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies avec des mandats financés pour des programmes à la croisée des Agendas Jeunesse, Paix et Sécurité et Femmes, Paix et Sécurité.
- Accorder la priorité aux systèmes d'alerte précoce en collectant des données multidimensionnelles de qualité, au niveau individuel, sous la perspective de genre et à la prise de mesure de la pauvreté parmi les populations touchées par le conflit.
- Aligner les législations nationales sur la quatrième Convention de Genève et son Protocole et la Convention de La Haye, et invoquer tous les instruments applicables du droit international humanitaire pour traduire en justice les criminels de guerre et rendre justice aux personnes survivantes.
- Accorder des réparations aux victimes de violence sexuelle et sexiste au cours des conflits.
- Démilitariser la vie quotidienne, abolir le service militaire obligatoire, mettre fin à la privatisation militaire et annuler le déploiement de sous-traitants de sécurité privée dans les conflits.
- Garantir la participation pleine et effective des femmes à toutes les étapes des processus de paix, y compris le suivi des cessez-le-feu et des traités de paix. Soutenir les réseaux de femmes bâtisseuses de la paix en finançant les efforts menés par les filles et les femmes des communautés touchées et encourager les partenariats bilatéraux et multilatéraux.
- Protéger l'autorité et la sécurité des femmes bâtisseuses de la paix et des défenseuses des droits humains grâce à des politiques et des procédures du secteur de la sécurité, une législation plus forte, des mécanismes de coordination et un protocole de sécurité sous la perspective de genre.
- Résoudre les conflits armés entre les entreprises du secteur privé et les communautés autochtones et protéger les droits fonciers de la violence des entreprises et du racisme environnemental.

- Atténuer l'impact des conflits sur le climat et l'environnement et lutter contre la contamination de l'eau et des terres par les forces armées.
- Protéger les femmes déplacées et demandeuses d'asile avec leurs enfants, quel que soit leur état matrimonial, et coordonner la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste dans les contextes humanitaires en protégeant les orphelins et les enfants vulnérables.
- Instituer des mécanismes de prévention de la traite et de l'exploitation des femmes et des filles déplacées à la suite de conflits dans leurs pays d'origine et dans les zones de transit.
- Prévenir et répondre à la violence sexuelle et sexiste dans les contextes d'urgence et d'après-conflit et assurer la mise en œuvre du dispositif minimum d'urgence pour la santé sexuelle et reproductive en situations de crise.

Au système des Nations Unies, nous :

- Appelons la CPI à reconnaître toutes les formes de violence sexuelle et sexiste dans les conflits, y compris le viol comme arme de guerre, et à en juger les auteurs.
- Appelons le Conseil de sécurité de l'ONU à honorer ses obligations légales en matière de maintien de la paix et de la sécurité en prenant des mesures pour résoudre les conflits et non pas les gérer.

Les femmes et l'économie

Nos économies ne fonctionnent pas pour les femmes et les filles. En fait, pour se maintenir, elles dépendent du travail non rémunéré des femmes et des filles et des soins qu'elles dispensent ainsi que des inégalités économiques mondiales, des modèles coloniaux d'extraction des ressources et de la destruction de l'environnement. Vingt-cinq ans après Beijing, plusieurs pays continuent d'appliquer un modèle économique de marché qui prévaut depuis les années 1980, dans lequel les gouvernements laissent les politiques fiscales, monétaires et industrielles entre les mains du capital. Ce modèle exacerbe les inégalités entre les sexes. De plus, les normes et lois patriarcales empêchent les femmes d'accéder à l'autonomie économique en entravant leur accès à la terre, à l'héritage, aux ressources naturelles, au capital, au crédit, à la technologie et à d'autres moyens de production, et perpétuent l'écart de rémunération entre les sexes.

Pour construire des économies équitables qui respectent les droits fondamentaux des femmes et des filles, les États doivent :

- Appliquer des politiques macroéconomiques et microéconomiques sous la perspective de genre et une approche intersectionnelle, qui prennent en compte des politiques fiscales, monétaires et industrielles inclusives, des politiques environnementales responsables et des politiques sociales universelles pour lutter contre les inégalités, créer des emplois verts et investir dans l'économie des soins.
- Mettre en œuvre un système fiscal mondial équitable qui mette fin aux flux financiers illicites et aux paradis fiscaux et redirige ces ressources vers le financement des services et politiques de base nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes et concrétiser les droits humains des femmes et des filles.
- Assurer la responsabilité des entreprises et respecter les droits du travail de toutes les femmes et des filles au sein de l'économie informelle, y compris les travailleuses du sexe, les travailleuses migrantes et les employées domestiques.

- Garantir un salaire égal pour un même travail ou de valeur équivalente et un salaire décent, ainsi que de travailler dans la dignité.
- Garantir le droit de former et d'adhérer à des syndicats et défendre les droits civils de grève et de négociation collective. Mettre fin aux lois et politiques syndicales punitives qui permettent la radiation des syndicats, les attaques, l'intimidation et le harcèlement des dirigeants syndicaux.
- S'attaquer aux causes profondes de la traite et du travail forcé, telles que le chômage, la pauvreté et le manque d'opportunités économiques et d'emploi.
- Construire des chaînes d'approvisionnement mondiales avec des mécanismes de diligence raisonnable qui ne reposent pas sur l'exploitation de femmes sous-payées travaillant dans des conditions dangereuses et précaires.
- Inverser et mettre fin à la tendance de privatisation des services essentiels, à la dépendance excessive des partenariats public-privé pour fournir les services de base et aux mesures d'austérité.

Le secteur privé doit :

- Se conformer aux directives stipulées par le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement qui garantisse le développement durable, comprenant la fourniture de ressources qui facilitent les progrès vers l'égalité réelle des femmes.
- Veiller au plein emploi productif et au travail décent des femmes, au salaire égal pour un même travail ou de valeur équivalente et à l'égalité des chances, ainsi qu'à la protection contre la discrimination et les mauvais traitements dans le monde du travail.
- Mettre en œuvre des pratiques durables, notamment : soumettre des rapports sur les effets environnementaux, sociaux et de gouvernance ; encourager les investissements de qualité à long terme ; établir des normes et des règlements pour la transparence et la responsabilité, en particulier dans les industries d'extraction ; établir une concurrence libre et loyale; transférer la technologie; établir des relations avec les fournisseurs nationaux, en particulier les entreprises dirigées par des femmes; intégrer des micro, petites et moyennes entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes; et payer des impôts.



Femmes au pouvoir et prise de décision

Malgré les engagements prononcés lors du Programme d'action de Beijing et renforcés dans les objectifs de développement durable, nous sommes loin derrière nos objectifs pour parvenir à la parité au sein du gouvernement. Les femmes ne sont chefs d'État ou de gouvernement que dans 22 pays, tandis que les femmes n'occupent que 23% des fonctions supérieures de l'État. Les femmes qui occupent des postes élus, du pouvoir judiciaire et d'autres rôles au sein du gouvernement sont souvent la cible de harcèlement et de violence, tandis que les auteurs jouissent d'impunité. Lorsque les femmes occupent des postes ministériels, des postes dans la fonction publique ou dans les ministères, ces rôles sont souvent symboliques et ne bénéficient pas d'un mandat financé ou d'un financement suffisant.

Les agendas politiques qui perpétuent les héritages coloniaux de déséquilibres de pouvoir, xénophobie, masculinités toxiques et misogynie dominant de plus en plus les espaces de prise de décision publique et les discours publics. Partout dans le monde, les voix des femmes aux élections sont supprimées et elles se heurtent à des obstacles complexes pour former ou rejoindre des partis politiques ou chercher à se faire élire.

Pour faire en sorte que les femmes et les filles puissent prendre la place d'égal qui leur revient de droit parmi les dirigeants et au pouvoir, les États doivent :

- Éradiquer la violence à l'égard des femmes dans la politique et la prise de décision et veiller à ce que les espaces de prise de décision soient sûrs pour les femmes, y compris les anciennes combattantes, les défenseuses des droits humains ou les dissidentes accusées au cours de transitions de régime.
- Reconnaître et protéger la légitimité de l'autogestion autochtone et l'autorité des Conseils tribaux. Accorder et appliquer le statut juridique des Conseils tribaux et des structures de direction des Premières Nations et les inclure à tous les niveaux de prise de décision.
- Accroître les opportunités pour les femmes d'entrer et de rester en politique et d'occuper des rôles dans tous les ministères et cabinets. Financer tous les mandats et veiller à ce que les femmes occupent des postes où elles puissent avoir une influence sur le financement public.
- Promouvoir le leadership des femmes dans la gouvernance environnementale et climatique et intégrer les perspectives de genre et d'environnement dans les politiques et les plates-formes des partis politiques.
- Promouvoir la participation politique des filles et des jeunes femmes, y compris celles n'ayant pas l'âge de voter, par le biais de conseils de jeunes à tous les niveaux de gouvernement et de campagnes publiques.
- Protéger et promouvoir les droits des filles et des femmes à la manifestation pacifique, à la réunion et à la parole dans tous les domaines.
- Assurer la participation pleine et effective des femmes autochtones et d'ascendance africaine, historiquement marginalisées et opprimées, aux processus nationaux de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela comprend la prise de décision sur les mécanismes, les plans d'action et les allocations budgétaires.
- En collaboration avec les organismes intergouvernementaux régionaux, la communauté internationale et les Institutions autonomes des peuples autochtones, financer et fournir une assistance technique aux femmes et aux organisations dirigées par des filles aux niveaux local, national et international afin qu'elles disposent des outils et des ressources nécessaires pour assumer la direction et un engagement significatif dans les processus de prise de décision politique.

Mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme

Les mécanismes institutionnels dans tous les secteurs perpétuent à ce jour les inégalités entre les sexes, la discrimination et la violence. Lorsque des mesures au sein des institutions publiques et privées visant à promouvoir l'équité entre les sexes existent, telles que les programmes d'action positive et les quotas d'embauche, elles sont souvent intrinsèquement imparfaites. Certaines de ces lacunes institutionnelles comprennent des programmes conçus sans direction ni participation de la part des filles et des femmes. Sans des données contextuelles approfondies et une compréhension précise des expériences, des besoins et des préférences des femmes, ces programmes risquent de reproduire les déséquilibres de pouvoir qu'ils sont censés démanteler.

Nous revendiquons les priorités et recommandations suivantes :

- Établir le **co-leadership intergénérationnel en tant que norme de gouvernance institutionnelle** dans tous les secteurs afin d'assurer la participation pleine et effective des jeunes femmes. Mettre en place des plateformes de dialogue intergénérationnel durables pour renforcer les réseaux intergénérationnels inclusifs et promouvoir l'apprentissage, le mentorat, la solidarité et le partage des connaissances entre les filles et les femmes de tous âges.
- **Nommer des femmes de tous âges, y compris des jeunes femmes, comme technocrates et conseillères spéciales/émissaires** dans l'industrie, les institutions et à tous les niveaux de gouvernance.
- **Collaborer avec des entités du secteur privé** pour réduire la collecte de données non consensuelle et instituer des garanties pour toutes les personnes,

en particulier les filles et les femmes qui sont de manière disproportionnée exposées au vol d'informations, à l'utilisation abusive, au chantage et à d'autres violations.

- Prendre des mesures contre la capture par les entreprises d'institutions, y compris l'ONU et d'autres espaces multilatéraux, les gouvernements nationaux et infranationaux, l'éducation et d'autres institutions publiques.
- Mettre fin à la discrimination fondée sur l'âge, à l'égard des filles et des femmes âgées, dans toutes les institutions publiques et privées en réformant les politiques et en luttant contre les croyances et pratiques discriminatoires.

Droits humains des femmes

Les droits des femmes sont consacrés dans la législation internationale des droits humains, dans le droit international humanitaire et dans les accords internationaux. Pourtant, il existe encore des États qui n'ont pas signé, ratifié ou adopté d'importants accords internationaux ni d'instruments juridiques garantissant les droits fondamentaux des filles et des femmes. En outre, certains États alliés à des acteurs anti-droits cherchent activement à démanteler et à dégrader les droits fondamentaux des femmes et des filles.

Parallèlement aux autres recommandations de ce rapport, pour garantir les droits fondamentaux des femmes et des filles, les États doivent également :

- Ratifier sans réserve, mettre en œuvre et intégrer tous les instruments et traités régionaux et internationaux relatifs aux droits humains, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, les Conventions 189 et 190 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

- Veiller à ce que tous les traités commerciaux aient une approche fondée sur les droits humains. Identifier toute incohérence potentielle entre les traités des droits humains préexistants et les accords de commerce ou d'investissement ultérieurs.
- Réformer les lois qui ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles dans toute leur diversité, telles que les lois qui criminalisent l'avortement, l'adultère ou le travail du sexe, ainsi que toutes les lois et politiques discriminatoires, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'ethnie, la race, la religion, l'état d'incapacité, l'état de santé, le statut migratoire ou l'âge.
- Mettre fin à l'utilisation des lois pénales pour attaquer et dégrader le travail des défenseuses des droits humains, comme la radiation d'organisations, empêcher des groupes de recevoir des financements internationaux ou l'utilisation abusive des lois antiterroristes.
- Mettre fin à l'impunité pour violence, intimidation, menaces et harcèlement et protéger les défenseuses de l'environnement et des droits humains.
- Garantir l'accès à la justice et aux recours juridiques pour toutes les personnes qui subissent des violations des droits humains. Construire et financer des systèmes de justice adaptés aux cultures, centrés sur les personnes survivantes et tenant compte des traumatismes.
- Accroître les connaissances des femmes et des filles sur leurs droits de manière accessible et en établissant des partenariats directement avec des groupes féministes et dirigés par des femmes et des filles.
- Respecter, protéger et concrétiser le droit à l'autodétermination de tous les peuples, y compris les peuples autochtones et les peuples vivant sous occupation ; et
- Financer de manière adéquate le système international des droits humains et coopérer avec ce dernier.

Les bailleurs de fonds doivent :

- Mettre en œuvre des pratiques de financement qui favorisent la collaboration plutôt que la compétition entre les groupes et mouvements féministes et de femmes ; et
- Fournir un financement de base pluriannuel aux groupes féministes et de femmes, y compris et en particulier le financement des plaidoyers.

Les femmes et les médias

Depuis 1995, le paysage médiatique des femmes et des médias a radicalement changé avec la prévalence et la pertinence croissantes d'Internet et des plateformes numériques. Notre dépendance croissante aux technologies de l'information et de la communication (TIC) fait qu'il est essentiel de réduire la fracture numérique et d'assurer l'égalité de l'accès à Internet afin que les filles et les femmes, en particulier celles des communautés rurales, reculées, autochtones et sous-financées, disposent des outils dont elles ont besoin pour prospérer. En même temps, ces technologies ont exposé les femmes et les filles à de nouvelles formes de violence numérique, d'autant plus que le COVID-19 a déplacé une plus grande partie de nos vies dans des espaces virtuels.

Ces espaces virtuels, ainsi que les formes plus traditionnelles de médias, sont essentiels pour partager et diffuser la libre pensée, les analyses cri-

tiques et l'innovation, et sont le cœur de la démocratie. Et pourtant, la désinformation et les discours de haine qui portent atteinte aux droits humains de tous s'épanouissent en même temps que les attaques contre la presse et les journalistes, en particulier les femmes journalistes.

Afin de garantir un paysage médiatique juste pour les femmes et les filles, les États doivent :

- Travailler en partenariat avec des groupes féministes et de femmes pour développer et exécuter des **campagnes de prévention et de sensibilisation** axées sur la violence numérique sexiste contre les femmes et les filles.
- Développer des politiques et législations sous la perspective de genre afin de **rendre les espaces virtuels sûrs** pour les femmes et les filles dans toute leur diversité.
- Collecter et diffuser des **données ventilées par sexe et par âge** pour établir une base de connaissances sur la violence numérique.
- **Protéger le droit à la parole et les droits et la sécurité des journalistes** et des personnalités des médias publics.

Le secteur privé doit soutenir ces actions en :

- Mettant en place des politiques et des pratiques pour **promouvoir une image positive des femmes sous-représentées** et éliminer toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement, tant dans le contenu médiatique que dans la production.
- **Augmentant la représentation des femmes autochtones et appartenant à des groupes minoritaires** dans tous les aspects des médias et en résistant à la tokenisation.



Les femmes et l'environnement

Depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing, la crise climatique n'a fait que s'aggraver et prendre une nouvelle urgence. La gravité et la fréquence des catastrophes liées au climat augmentent à l'échelle mondiale, mais les impacts ne sont pas partagés de manière égale. Les femmes et les filles du Sud, des petits États et territoires insulaires et des pays les moins avancés, aux côtés des communautés autochtones, d'ascendance africaine et racialisées, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes handicapées, les communautés LGBTQIA + et les jeunes ont hérité d'une crise environnementale qui s'aggrave rapidement.

Les systèmes économiques enracinés dans le profit à tout prix et la dépendance à l'extractivisme et aux combustibles fossiles ont créé et continuent de conduire la crise climatique, tandis que les femmes, les filles et les communautés en première ligne absorbent les chocs des catastrophes liées au climat, tout en ouvrant la voie vers un avenir juste pour une planète florissante.

Pour assurer une transition juste vers un avenir neutre en carbone qui respecte les droits humains des femmes et des filles, les États doivent :

- Adopter une **approche des politiques climatiques et environnementales** fondée sur les droits humains, centrée sur l'égalité des sexes et les droits, besoins et priorités des groupes les plus touchés, tout en garantissant leur droit de participation.
- Réengager l'**Accord de Paris**, et même de toute urgence, en respectant tous les engagements liés au financement et à l'égalité des sexes.
- Mettre fin à l'impunité pour violence, menaces, intimidation et harcèlement des personnes qui défendent l'environnement et les terres, notamment en

tenant les acteurs non étatiques pour responsables, et garantir la protection et le respect des droits humains, tels que le droit à la vie, à la parole, à la réunion et à l'association.

- Mettre fin à la militarisation, à l'exploitation et à la corruption des terres autochtones et protégées et garantir le droit au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones.
- Interdire l'utilisation de pesticides dans l'agriculture, ainsi que du glyphosate, organophosphates, des composés organochlorés, carbamates et dithiocarbamates, qui empoisonnent les aliments. Établir des programmes de réglementation et de surveillance qui éliminent l'utilisation d'hormones et régularisent les antibiotiques chez les animaux destinés à la consommation humaine.
- Mettre en œuvre des politiques qui encouragent l'agriculture biologique ; défendre et protéger nos semences et nos ressources naturelles.
- Inclure la justice climatique dans toutes les politiques économiques en abandonnant les modèles de développement et de croissance économique qui ont conduit au pillage des ressources naturelles, au déplacement forcé de communautés, en particulier les communautés autochtones, et à déplacer les coûts du changement climatique des pollueurs vers les communautés marginalisées.
- Ratifier, mettre en œuvre et intégrer les instruments et traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains liés à l'environnement, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'Accord d'Escazú.

Les mouvements de la société civile et les bailleurs de fonds doivent :

- Soutenir et établir des liens entre les mouvements féministes, de jeunes et autochtones qui favorisent le progrès pour la justice climatique par l'action collective et le partage des connaissances et de visions.

Le petite fille

Cette génération de jeunes est confrontée à une série de crises qui ne dépendent pas de leur volonté. L'impact de la crise climatique et économique déjà en cours a été exacerbé par la pandémie COVID-19 avec des millions de filles non scolarisées et exposées à des niveaux accrus de violence et d'abus, y compris la violence numérique. Nous savons, d'après les crises précédentes, que sans des efforts importants, dévoués et dotés de ressources, les personnes qui ne sont pas scolarisées actuellement, en particulier les adolescentes, risquent de ne jamais revenir en milieu scolaire.

Et pourtant, dans ce contexte d'adversité, les jeunes féministes conduisent le changement. Elles sont à l'avant-garde des mouvements du monde entier réclamant justice et droits humains. Répondre à leurs demandes et faire en sorte que les adolescentes voient leurs droits et leurs besoins satisfaits peut briser les cycles de pauvreté et de dénuement intergénérationnels.

Pour garantir leurs droits maintenant et les faire valoir à mesure qu'elles grandissent, les États doivent :

- Institutionnaliser, financer et soutenir les mécanismes de **participation des filles**, ainsi que financer et soutenir les organisations dirigées par des filles et des jeunes, en veillant à ce qu'elles aient la capacité de former des organisations et de les gérer en toute sécurité.
- S'associer et soutenir les femmes et les organisations dirigées par des filles pour s'attaquer aux **causes profondes du mariage et des unions précoces et forcés d'enfants, et de la violence à l'égard des filles**, telles que le contrôle de la sexualité des filles, la dévalorisation de l'autonomie et de la valeur des filles, et la pauvreté.
- Adopter des lois et des politiques qui soutiennent l'indépendance et l'autonomie des jeunes, y compris l'autonomie corporelle, en particulier des filles et des adolescentes.

- Financer et concevoir des systèmes de soins de santé universels qui fonctionnent pour toutes les filles, adolescentes et jeunes en fournissant des soins gratuits ou subventionnés ; supprimer la législation ou les politiques exigeant l'autorisation d'un tiers ; éradiquer la stigmatisation et la discrimination fondées sur l'âge, l'état matrimonial, la race, l'appartenance ethnique, la religion, la sexualité, l'identité de genre, les caractéristiques sexuelles, le handicap, l'état de santé ou le statut migratoire ; et respecter l'autonomie des jeunes.
- Veiller à ce que les filles aient accès à un minimum de 12 ans de scolarité de qualité en finançant généreusement les systèmes d'éducation publique ; par la formation, le soutien et le respect des droits du travail des éducateurs, y compris et en particulier des enseignantes ; et s'attaquer aux obstacles à l'éducation des filles, y compris la violence sexuelle et sexiste à l'école, la distance, la pauvreté et les frais de scolarité, la grossesse et la parentalité, la charge du travail de soin, la gestion de l'hygiène sanitaire et menstruelle, et les mariages et unions précoces et forcés d'enfants.
- Traiter le changement climatique comme une question d'équité et de justice intergénérationnelle et inclure les besoins, droits et priorités spécifiques des filles dans toutes les politiques en matière climatique, de désastres et environnementales, en reconnaissant l'impact des catastrophes climatiques sur les filles, de l'augmentation des mariages et unions précoces et forcés d'enfants, à l'accroissement de la charge des soins et à l'interruption de l'éducation.
- Mettre en œuvre des politiques globales et multisectorielles qui fassent évoluer les inégalités de genre pour garantir que les communautés et les sociétés soient plus justes et égales pour les filles dans toute leur diversité.

La société civile et les bailleurs de fonds doivent également :

- Ouvrir des espaces dédiés au leadership des filles, des adolescentes et des jeunes en assurant leur participation significative à nos mouvements et en démantelant l'âgisme qui mine les idées et le leadership des filles, des adolescentes et des jeunes ; et
- Financer des organisations dirigées par des filles, notamment en fournissant un financement de base pluriannuel à des organisations non immatriculées.



Annex

Liste des contributeurs (Mars 22, 2021)

- a
 - 1325 Acton Group
 - ACCEDER
 - Access Planet Organization
 - Action Canada for Sexual Health and Rights
 - ADHRB
 - African Centre for Gender Development
 - Age International
 - Akili Dada
 - Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain, Paris Bureau
 - Arab Renaissance for Democracy and Development- ARDD
 - Arab States Feminist CSOs Network
 - Arab women Network
 - Arab Women Organization
 - Asijiki Coalition for the decriminalisation of Sex Work in South Africa
 - Association “New Woman” (Udruzenje “Nova Zena” in native)
 - Association Close to Adolescents
 - AWEN - Albanian Women Empowerment Network
- b
 - Bella Foundation for Child and Maternal Care
 - Bufete de Estudio Interdisciplinarios A.C.
 - Business & Professional Women (UK)
 - Canadian Labour Congress
 - Canadian Partnership for Women and Children’s Health (CanWaCH)
- c
 - Center for Reproductive Rights
 - Centre for Catalyzing Change
 - Centre for Research on Women’s Issues - Diotima
 - Centre for Rights Education and Awareness (CREAW Kenya)
 - Christian Life Community - USA
 - Common Action for Gender Development COMAGEND
 - CREA
- d
 - Developing Women for Skills and Opportunities Initiative
 - Development Organization support youth and women (DSYW)

e Earth Charter
ECHO India
Edraak Foundation for Development and Equality
Edraak Foundation for Development and Equality
EL KEMALY INTERNATIONAL
Equal Measures 2030

f Family Support Initiative
FAWCO
Federation of American Women's Clubs Overseas (FAWCO)
Feminist Coalition for MENA Region Towards Beijing+25
Feminist Humanitarian Network
Feminist Task Force
fondation trahom

g Gender Ink
Gender Practice in Refugee Camp
Gender-Centru
Girls Not Brides: the global partnership to end child marriage
Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights
Global Network of Sex Work Projects
Global Rights
GPPAC/ WILPF
Great Women (Yperoxes Gynaikes)
GROOTS Kenya

h HelpAge International
HelpAge International España
International Council of Women
International Civil Society Action Network (ICAN)
International Council of Women
International Indigenous Women's Forum (FIMI)
International Planned Parenthood Federation East and SouthEast Asia and
Oceania Region (ESEAOR)

i International Women's Development Agency
Japan Women's Network for Disaster Risk Reduction (JWNDRR)
Japan Women's Watch
Justicia Feminsit Network

j

k Kayan Feminist Organization
Kindness Community Development Organization (KICDO)
kvinna till kvinna foundation

| La Femme Gagnante Initiative
 Make Mothers Matter (MMM)
 Marsa
 M MIRA Pensadoras Urbanas
 Mwada-Gana foundation
 National Alliance of Women's Organisations
 National Alliance of Women's Organisations UK (NAWO) and UN WOMEN
 UK
 n Nazra for Feminist Studies
 Nederlandstalige Vrouwenraad
 Network of East-West Women
 NETWORK OF RURAL WOMEN PRODUCERS TRINIDAD AND TOBAGO
 Nigerian Women Agro Allied Farmers Association
 Nordic-China Startup Forum
 O Nuha Muhreiz
 Obiezione Respinta
 Obiezione Respinta
 Obiezione Respinta
 Orchid Project
 Outlook Humanitarian Care Initiative
 OutRight Action International
 OutRight Action International
 p Oxfam
 P&D Factor
 Pace University
 Persons Against Non-State Torture
 Plan International Bangladesh
 Promundo-US
 r Public organization of Women with disabilities "Safoi Konibodom"
 Raeksa
 Renu Paswan
 Reproductive Health Association of Cambodia
 RFSL - The Swedish Federation for LGBTQI Rights
 S SafeBAE
 Sawa Organization
 Self Employed
 Shadhika
 SIGBI
 Society For Gender Equality, Educational Advancement &Struggles Against

Educational Injustices

Society of Magar Diversified Professional (SoMDiP)

Soroptimist International

Soroptimist International Africa Federation

Soroptimist International Great Britain and Ireland

Speak & Act

t Stichting Mission Lanka

Takatoat

Tanzania Feminist Initiative

The African Women's network for Community management of Forests (REFACOF)

The Canadian Partnership for Women and Children's Health (CanWaCH)

The Gulf Centre for Human Rights

The Hunger Project

The Lighthouse | Black Girl Projects

The Network for Religious and Traditional Peacemakers

Tsao Foundation

U Udruženje za kulturu, afirmaciju i savjetovanje KAS Banja Luka

Umoja Rights Advocacy Initiative

Unicorn Families

V Unikuir NGO

VIVAT International

Wajra O' Force Empowerment Foundation

West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)

W Widows and Orphans Movement

Woman Helping Woman Network

Women Engage for a Common Future International

Women for a Change

Women in Mining, Nigeria

Women Now For Development

Women's Federation for World Peace Europe

Women's Global Network for Reproductive Rights (WGNRR)

Women's World Summit Foundation (WWSF)

Women's Room - Center for Sexual Rights

U World Christian Life Community

Youth Against Slavery Movement

Youth Agencies Alliance

YWCA of Japan

Les Groupes consultatif de la société civile des Forums du Mexique, de la France et du GEF, en collaboration avec le Generation Equality Youth Task Force a facilité la systématisation des contributions apportées par les organisations féministes et de femmes dans le contexte de Pékin25 avec l'objectif de consolider un agenda avec des priorités et des recommandations qui inspirent l'action féministe collective depuis septembre 2021.

Un cheminement vers un agenda féministe
pour le Forum Génération Égalité
Priorités et Recommandations